

REPUBLICA DE CHILE
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO
NR. 92/25952
A: 10 NOV 92
P.A.A.
C.B.E. **ARCHIVO**
M.T.O. ELEC.
R.Z.C.

Hubland, Ontario
Le 3 novembre 1992

M. Patricio Aylwin Azocar,
Présidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda,
Santiago, Chile

Monsieur le Président

Permettez-moi d'exprimer
une grande inquiétude au sujet
d'un transfert possible vers la
jurisdiction militaire d'enquêtes
concernant la torture et la disparition
d'Alfonso Chanfreau Oyarte. Je
m'inquiète aussi devant l'incapacité
répétée des tribunaux à enquêter
sur les cas de violation des droits
de l'homme.

Amnistie International est très
préoccupée de l'impunité dont ont
joué les responsables de violation
des droits de l'homme sous l'ancien
gouvernement militaire.

J'exige donc que votre gouvernement
garantisse que ces coupables soient
traduits en justice. J'exige aussi
que vous annulez la loi d'amnistie
de 1978 qui a permis d'éviter,
que des enquêtes soient menées
concernant les violations commises
avant 1978.

Veillez noter que cette lettre
est écrite à la demande d'Amnistie
Internationale dans un but humanitaire

Je compte sur vous pour
une action rapide dans ce dossier

Merci de l'attention apportée
à cette lettre et veuillez agréer
Monsieur le Président l'assurance
de ma haute considération

Lise Dallaire

Lise Dallaire
1500 Roche Landaise 17
Rockland Ont K4K 1E2